

ARRETE n° 2025-413

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques exceptionnelles sévissant sur la région ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions ;

ARRETE

Article 1

La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est **INTERDITE** à compter du **mercredi 19 février 2025 et jusqu'à nouvel ordre** sur LE TERRAIN DE SPORTS SUIVANT :

- Commune déléguée de Terves :

-Terrain annexe

Article 2

Un nouvel arrêté municipal autorisera la reprise de ces activités

Article 3

La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint au Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Robin'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem of a building, likely a town hall, surrounded by the text 'MAIRIE BRESSUIRE' at the top and 'DEUX-SEVRES' at the bottom, with two small stars on either side.

Alain ROBIN

Mis en ligne le 19/02/2025